

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h32 le 6 avril 2021.

Sont présents :

M. Christian Bégin, conseiller siège 1

M. Germain Fortin, conseiller siège 3

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h32)

2021-04-76 **2 Adoption du fonctionnement du déroulement de la séance à huis clos**

Considérant le décret numéro 489-2021 publié le 31 mars 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos.

Adopté à l'unanimité

2021-04-77 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-04-78 **4 Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et du 22 mars**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et de la séance d'ajournement du 22 mars 2021;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de mars 2021 susmentionnés, rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

5 1ere période de question

6 Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

7 Législation

2021-04-79 7.1 Adoption règlement 200-21 règlement modifiant le règlement 61-06

Attendu qu'une copie du second projet de règlement 200-21 est mise à disposition au bénéfice des citoyens;

Attendu qu'un avis de motion et une présentation du présent règlement ont été préalablement donnés à une séance tenue le 11e jour de janvier 2021 ;

Attendu que le premier projet de règlement est adopté à une séance tenue le 1er jour de février 2021 ;

Attendu que ce conseil tiendra une période de consultation du 8 au 26 février 2021 inclusivement sur ce projet de règlement;

Attendu que le second projet de règlement est adopté à une séance tenue le 1^{er} jour de mars 2021 ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, le règlement portant le numéro 200-21, du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce soit, et est adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement comme suit :

Que le texte du Règlement no 200-21 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT 200-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-06 ABROGEANT L'ARTICLE 4.9.4 CONCERNANT LE STATIONNEMENT POUR PRÉVOIR UNE DISPOSITION POUR ÉTABLIR LE NOMBRE DE CASES REQUISES POUR UN USAGE INDUSTRIEL

ARTICLE 1

Que l'article 4.9.4 d est remplacé par le suivant;

Usage industriel

- 1 case/ 125m² de superficie de plancher utilisée pour la production;
- 1 case/ 50m² de superficie de plancher utilisée pour les bureaux;
- 1 case/ 400m² de superficie de plancher utilisée pour l'entreposage et la vente de gros.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entre en vigueur selon les procédures prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée d'ajournement du conseil tenue le 22^e jour de mars 2021 ;

Attendu qu'une demande d'aide financière est acceptée au programme réhabilitation du réseau routier local volet redressement des infrastructures routières locales;

Attendu que l'aide financière RIRL couvre 75 % de la dépense prévue;

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection de voirie sur une section du rang 7 et de la rue de l'Église le tout selon une estimation préliminaire datée du 9 février 2021 préparée par Pier-Luc Rancourt du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, portant le numéro de dossier 29013-20-068 et dont le montant total des travaux est estimé à 2 238 568 \$ incluant les taxes nettes, imprévus et frais incidents, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 238 568 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les taxes nettes, imprévus et les frais incidents.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 238 568 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérait insuffisante.

ARTICLE 5 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2, dont notamment une subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec et une autre dans le programme d'aide à la voirie locale.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-04-81 7.3 **Adoption règlement emprunt rue de l'Église 202-21**

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée d'ajournement du conseil tenue le 22^e jour de mars;

Attendu qu'une demande d'aide financière est déposée au programme de la taxe d'essence et contribution du Québec (TECQ) pour les tronçons 017 et 018 et une demande d'aide financière est déposée au programme de renouvellement d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le tronçon 016;

Attendu que l'aide financière TECQ et PRIMEAU couvre plus de 50 % de la dépense prévue;

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur une section de la rue de l'Église le tout selon une estimation préliminaire datée du 13 mars 2021 préparée par Katherine R. Bourque de la firme WSP inc., portant le numéro de dossier 201-10084-00 et dont le montant total des travaux est estimé à 1 757 903 \$ incluant les taxes nettes, imprévus et frais incidents, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 757 903 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant les taxes nettes, imprévus et les frais incidents.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 757 903 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérait insuffisante.

ARTICLE 5 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2, dont notamment une subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec et une autre dans le programme de renouvellement d'infrastructures municipales d'eau.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. A) Pour pourvoir à 12 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances

annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

B) Pour pourvoir à 10 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, construits ou non, desservis par le réseau d'égout sanitaire municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

C) Pour pourvoir à 78 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, construits ou non, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

D) Dans le cas des immeubles non imposables, la proportion du coût attribué à ces immeubles sera à la charge de tous les biens-fonds imposables de la municipalité. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, construits ou non, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2021-04-82 **7.4 MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2020**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 160 721 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 160 721 \$ pour l'année civile 2020 pour des dépenses réelles 310 660\$

Adopté à l'unanimité

7.5 Demande de prix pour une section de terrain à proximité de la balle molle

Point reporté

2021-04-83 7.6 Appui Unis pour la faune

Considérant que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce est une destination de choix pour les amateurs de chasse et que cette activité est un apport économique important;

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu :

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce appuie l'organisme Unis pour la

Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité

2021-04-84 **7.7 Approche ville Saint-Georges -**

Attendu que les exigences de rendement, de formation continue, de l'optimisation des méthodes de gestion et du suivi du schéma de couverture de risque alourdit la maîtrise des activités du service de sécurité incendie;

Attendu qu'il s'agit d'un secteur d'activité de la municipalité dirigé à temps partiel;

Attendu que le territoire de la MRC Beauce Sartigan est en préparation de son nouveau programme de schéma de couverture de risque;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite être pro actif dans le dossier touchant la sécurité des citoyens et le développement du nouveau dépôt du schéma de couverture de risque;

Que le conseil sollicite la ville de Saint-Georges pour une collaboration afin développer la maîtrise et l'effcience des questions touchant le secteur du service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité

2021-04-85 **7.8 Agrirécup**

Attendu que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud souhaite accompagner les municipalités dans un projet pilote d'implantation de point de collecte des plastiques agricoles;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu ;

Que le conseil confirme son intérêt de devenir un point de dépôt pour l'implantation du projet pilote sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

2021-04-86 **7.9 Contre-expertise dossier ponceau rang 7**

Attendu que la demande en révision judiciaire pour la décision du ministère de la Sécurité publique est déposée;

Attendu qu'il y a lieu de préparer une contre-expertise sur la mise en place d'un ponceau de tôle ondulée arquée afin de valider si le travail est effectué selon les règles de l'art;

Attendu le besoin d'éclairer la nécessité d'appliquer les règles du ministère du Transport dans son intégralité lors de travaux dans un périmètre rural sous la responsabilité d'une municipalité;

Attendu qu'il y a recherche d'offre de service auprès de 3 firmes;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil mandate CEP Forensique pour un montant budgétaire entre 7 000 \$ et 8 000 \$ avant taxes selon l'offre de service reçu en date du 24 mars 2021;

Que ce budget sera prélevé au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

8 Trésorerie

2021-04-87 8.1 Approbation des comptes

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2021-04-;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 202 428.35 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

8.2 Dépôt du rapport financier par la directrice générale

Conformément à l'article 176.1 c.m. la directrice générale/secrétaire trésorière signe et dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 le tout tel que déposé par le vérificateur externe monsieur Steven Veilleux de la firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L..

Adopté à l'unanimité

8.3 Dépôt : rapport budgétaire comparatif du mois de mars

Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant au 31 mars 2021

2021-04-88 8.4 Adoption reddition partage ressource eau potable et eaux usées

Attendu que le projet de partage de ressources en distribution de l'eau potable et en traitement des eaux usées est réalisé;

Attendu que le protocole d'entente prévoit le dépôt d'une reddition de compte;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'accepter la reddition de compte déposé au montant de 135 525.65°\$

Adopté à l'unanimité

2021-04-89 **8.5 Demande de commandite – Gala Méritas 2021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil accorde un montant de 100 \$ à la Fondation Bélanger pour la remise d'une bourse lors du Gala Méritas de l'école Polyvalente Bélanger, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 02-190-00-996-00 du budget 2021.

Adopté à l'unanimité

8.6 Campagne de financement – Moisson Beauce

Point non traité

2021-04-90 **8.7 Don comité OTJ**

Attendu que la municipalité avec l'arrivée de la ressource en loisirs et culture est en mesure de coordonner les activités du camp de jour;

Attendu que ceci allège les fonctions du comité de l'OTJ;

Attendu que l'arrivée de la COVID-19 a isolé la gestion à la municipalité;

Attendu que le comité de l'OTJ a décidé de se dissoudre;

Attendu que le comité souhaite faire un don de matériel avec les fonds restant au montant de 7 000 \$

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'autoriser l'achat de module de jeux complémentaire pour le parc l'Évasion auprès de Jambette pour un montant de 6 745.77 \$ taxes nettes.

Que le conseil souligne l'apport important du comité de l'OJT pour le déroulement des activités de l'OTJ, la présence des bénévoles a fait une différence importante dans l'évolution du service.

Adopté à l'unanimité

9 Fourniture et équipement

2021-04-91 **9.1 Recherche de prix de chlorure de calcium liquide et épandage**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

De procéder à la recherche de prix auprès des fournisseurs pour l'épandage de chlorure de calcium liquide, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro 2021-02-;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2021-04-92 **9.2 Ouverture soumission matériel en vrac**

Attendu que la municipalité a lancé un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs :

Excavation R. Paré inc. : 83 375 \$

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de retenir le plus bas soumissionnaire conforme Excavation R. Paré inc. pour un montant 83 375 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2021-04-93 **9.3 Projet à déposer RIBC – îlot de récupération**

Attendu que les municipalités peuvent bénéficier du fonds d'aide aux projets environnementaux de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

Attendu que le projet vise à encourager la bonne gestion des déchets et du recyclage dans la communauté, sensibiliser les citoyens sur l'importance du triage et rendre nos lieux publics plus soignés et attrayants;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de déposer un projet d'achat de 6 îlots pour un montant de 5 860\$;

Que la municipalité s'engage à participer à 50 % du budget du projet pour un montant de 2 930 \$.

Adopté à l'unanimité

2021-04-94 **9.4 Lumière de rue intersection Route 204 et Rang 10**

Attendu qu'il y a une demande citoyenne déposée afin d'accroître la sécurité des usagers à la hauteur de l'intersection de la route 204 et du Rang 10;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de déposer une demande auprès du ministère des Transports pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du Route 204 Nord et du Rang 10.

Adopté à l'unanimité

2021-04-95 **9.5 Appel d'offre camion de déneigement**

Sur proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à colliger l'information afin de préparer le dossier pour le dépôt d'un appel d'offres sur le site SEAO pour la fourniture d'un camion de déneigement pour une livraison automne 2022.

Adopté à l'unanimité

9.6 Demande d'information projet asphalte – 11^e Avenue Nord

Point reporté

9.7 Demande d'information projet asphalte – Route Tanguay

Point reporté

2021-04-96 9.8 Mandat surveillance des travaux 4^e et 13^e Rue Sud

Attendu que deux offres de service sont demandées à WSP afin d'effectuer la surveillance des travaux des projets suivants;

- Réfection 4^e Rue Sud;
- Réfection 13^e Rue Sud.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce octroie à la WSP le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux requis pour les projets suivants;

- Réfection 4^e Rue Sud à 21 475 \$;
- Réfection 13^e Rue Sud à 21 075 \$.

Que les heures réelles travaillées par le surveillant au chantier seront facturées à taux horaire. Les services requis se détaille comme suis pour chacune des offres;

1. La surveillance à temps plein d'un technicien en génie civil;
2. Les frais des équipements (GPS, station totale, etc.);
3. Les frais de déplacements et repas du technicien;
4. Le soutien technique d'un ingénieur au bureau et/ou besoin au chantier;
5. La préparation des réunions de démarrage et fermeture du chantier;
6. La préparation des plans tels que construits (TQC);
7. Attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité

2021-04-97 9.9 Surveillance des travaux rue de l'Église / Rg 7

Attendu que les la MRC Beauce-Sartigan détient un service d'ingénierie pouvant effectuer le mandat de surveillance de chantier;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce retienne les services de la MRC Beauce-Sartigan pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie afin d'effectuer la surveillance des travaux requis dans le cadre de la réfection voirie d'une section de la rue de l'Église jusqu'à l'intersection du rang 7 et jusqu'à la Route 204;

Que les heures réelles travaillées par le surveillant au chantier seront facturées à taux horaire. Les services requis se détaille comme suis;

1. La surveillance à temps plein d'un technicien en génie civil;
2. Les frais des équipements (GPS, station totale, etc.);
3. Les frais de déplacements et repas du technicien;
4. Le soutien technique d'un ingénieur au bureau et/ou besoin au chantier;
5. La préparation des réunions de démarrage et fermeture du chantier;
6. La préparation des plans tels que construits (TQC);
7. Attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité

2021-04-98 **9.10 Impulseur Flygt pour pompes 3127**

Attendu qu'il y a lieu de réparer l'impulseur Flygt pour la pompe 3127;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'autoriser l'achat auprès de Gaétan Bolduc et Associé pour un montant de 1 725 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2021-04-99 **9.11 Budget location vacuum**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'autoriser un budget de location d'un vacuum de 2 000 \$ pour des travaux d'entretien à l'usine d'épuration et aussi au nettoyage de certaines conduites;

Adopté à l'unanimité

2021-04-100 **9.12 Offre de service pour explication des travaux de réfection 4^e et 13^e Rue Sud**

Attendu que le conseil souhaite préparer les citoyens touchés par les travaux de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et du pluvial en partageant l'information du déroulement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de retenir les services de la firme WSP afin de préparer un montage informatif expliquant les travaux de la 4^e et de la 13^e Rue Sud pour un montant budgétaire pouvant aller à 1 800 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2021-04-101 **9.13 Offre de service – peinture de glace**

Attendu que les lignes de la glace pour la saison 2021-2022 doivent être faites;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de retenir les services de Robert Boileau Inc. au montant de 2 773.79 \$ avant taxes tel que démontré à la soumission numéro 40540 en date du 12 mars 2021.

Adopté à l'unanimité

2021-04-102 **9.14 Estimation préliminaire section rang 7**

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan a déposé l'estimation préliminaire pour un montant de 1 902 538 \$ pour la continuité des travaux d'asphaltage d'une section du rang 7;

Attendu qu'il y a un programme d'aide financière en place où la dépense est admissible à la hauteur de 70 %;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'évaluer un modèle de règlement de taxation de secteur.

Adopté à l'unanimité

9.15 Déplacement poteau hydro et hauban

Point reporté

2021-04-103 9.16 **Entériner mise en place projet PAFLIR**

Attendu le projet accepté au programme d'assistance financière locale et régionale (PAFILR 2020-2021) en date du 18 novembre dernier;

Attendu que la municipalité avait jusqu'au 31 mars pour dépenser la subvention allouée;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'entériner l'achat de matériel de baseball chez Ambiance Sports pour un montant de 3 100.70 \$.

Adopté à l'unanimité

2021-04-104 9.17 **Achat enseigne parc Excavation Jean-Marc Quirion et Fils**

Attendu qu'il y a aménagement du parc Excavation Jean-Marc Quirion et fils;

Attendu que le nom ainsi que les règlements du parc devront y être affichés;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu de retenir la soumission d'Auto Création Pierre pour des panneaux d'alupanel pour un montant de 1 000 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

2021-04-105 9.18 **Achat équipement drague pour sentier de raquette et ski de fond**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'autoriser l'achat d'une drague au montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

10 **Personnel**

2021-04-106 10.1 **Période de vacances estivales**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Que le conseil ferme le bureau municipal pour la période des vacances du 18 au 31 juillet 2021;

Qu'il y aura un surveillant de voirie en activité pour les appels d'urgence;

Adopté à l'unanimité

2021-04-107 10.2 **Embauche personnel OTJ 2021**

Attendu qu'il y eut offre d'emploi pour les postes de moniteurs (trices);

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu ;

Que le conseil autorise la directrice générale à retenir au taux horaire établi, le personnel suivant comme animateurs; Anabelle Quirion, Andy Gagné, Béatrice Lamontagne, Audrey-Ann Lachance, Jean-Christophe Nadeau, Léonie Lachance,

Lorie Tanguay et Gabrielle Bizier et Majorie Lachance à titre d'assistante à la coordination.

Adopté à l'unanimité

2021-04-108 **10.3 Cellulaire ressource en loisir et culture**

Considérant qu'il est considéré comme un atout d'être en mesure de communiquer avec la ressource lors de ces déplacements;

Considérant que l'employé détient déjà une ligne de cellulaire dont la municipalité participe à une allocation hebdomadaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay; appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

D'autoriser le transfert de la ligne personnel en une ligne corporative;

De prendre entente avec l'employé qu'advenant un départ, elle devrait racheter la balance du contrat pour la reprise de la ligne.

Adopté à l'unanimité

2021-04-109 **10.4 Main d'œuvre supplémentaire**

Attendu que monsieur Mathieu Carrier requiert de la main-d'œuvre en vue de réaliser les entretiens requis en voirie;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu ;

Que le conseil autorise la distribution des tâches auprès de monsieur Jacques Giroux à raison de 3 jours semaine et de monsieur Michel Lachance pour un maximum de 36 heures;

Qu'il est convenu que monsieur Carrier à la latitude de diminuer les heures selon la température et les besoins.

Adopté à l'unanimité

11 Loisirs et Culture

2021-04-110 **11.1 Budget OTJ 2021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2021 pour 6 semaines de camps de jour pour des dépenses estimées de 32 667 \$ et des revenus estimés de 32 902 \$.

Budget Préliminaire Terrain de jeu 2021

BUDGET	
Dépenses	
Coordonnatrices, animateurs	24 820 \$
Matériel, jeux	1 000 \$
Educazou	890 \$
Manu le magicien	600 \$
4% de vacances	619 \$
Dépenses de fourniture reliées à la covid	938 \$
Sorties camping au autre si possible avec autobus	3 100 \$
Formation cours RCR	200 \$
Module de jeux surplus comité plus paillole de cèdre et bois	500 \$
TOTAL DES Dépenses	32 667 \$
Revenus	
Inscriptions (55 enfants)	16 500 \$
Subvention emploi été canada (demande pour 12 379 \$)	7 000 \$
Subvention projet de garde estival (9752)	8 752 \$
Commandite MRZ	25 \$
Commandite Jacques Blais	100 \$
Commandite Notaire André Rancourt	25 \$
Commandite Desjardins	500 \$
TOTAL DES REVENUS	32 902 \$
TOTAL GLOBAL	235 \$

Adopté à l'unanimité

2021-04-111 **11.2 Spectacle de Noël -18 décembre aréna**

Attendu qu'il y a une proposition de pièce de théâtre "spectacle de Noël" de déposée auprès du conseil ;

Attendu que l'activité requiert la fermeture de l'aréna sur une période d'une semaine;

Attendu qu'il y a une prévision budgétaire de déposée, s'autofinance avec une participation de la municipalité à la hauteur de 634 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyé par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil autorise l'utilisation de l'aréna pour la présentation du "spectacle de Noël";

Que la perte de revenu de location est assumée par la municipalité;

Que la main-d'œuvre et le matériel disponibles seront fournis sans frais pour la représentation;

Que le spectacle soit ouvert gratuitement au public ou sur base volontaire de dons.

Adopté à l'unanimité

2021-04-112 **11.3 Dépôt fonds culturel spectacle de Noël**

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan souhaite soutenir la réalisation de projets culturels par le fonds de développement culturel;

Attendu que ce programme consiste à contribuer au dynamisme et à la vitalité culturelle de la collectivité, à soutenir la réalisation de projets culturels diversifiés et novateurs, à favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle, à permettre le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance, à accroître la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine culturel de la MRC et à favoriser la concertation et la mise en commun des ressources;

Attendu qu'il est proposé de déposer une demande dans l'objectif de développer les arts dans notre communauté auprès des citoyens de tous les âges par la mise en place d'une pièce de théâtre de Noël;

Attendu que la contribution de la subvention est d'un maximum de 3 000 \$ et que la municipalité doit participer à la hauteur d'au moins 20% du montant total;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise le dépôt du projet du fonds de développement culturel

Que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce confirme la participation pour un montant allant jusqu'à 20% du total au projet;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les formulaires nécessaires au dépôt de la demande.

Adopté à l'unanimité

2021-04-113 **11.4 Dépôt budget 4 Chevaliers**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2021 pour la tenue de l'évènement des 4 Chevaliers pour des dépenses estimées de 8 795 \$ et des revenus estimés de 10 400 \$;

BUDGET	
Dépenses	
Frais pour faire venir l'équipe	5 000 \$
Jeux gonflables enfants -maquillage. Barbe à papa pop corn	1 500 \$
Bières	600 \$
Liqueurs-eau-gatorade	300 \$
Chips-Chocolat	100 \$
Permis de boisson- réunion	95 \$
Cadeau ambiance sport pour enfant	300 \$
Vente de hot dog	100 \$
Budget publicité	800 \$
TOTAL DES Dépenses	8 795,00 \$
Revenus	
Commandite de canam	5 000 \$
Commandite entreprise participante (12 fois 50)	600 \$
Billet en prévente 10 \$ par personne (200)	2 000 \$
Billet en prévente enfant 5 \$ (40)	200 \$
Revenus des ventes	1 500 \$
Vente bière	600 \$
Vente liqueur -eau gatorade	300 \$
Chips-Chocolat	100 \$
Vente de hot-dog	100 \$
TOTAL DES REVENUS	10 400,00 \$
TOTAL GLOBAL	1 605,00 \$

Adopté à l'unanimité

2021-04-114 **11.5 Dépôt budget aménagement terrain de balle**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2021 la mise en place du projet d'aménagement du terrain de balle pour des dépenses estimées de 8 480 \$ et des revenus estimés de 7 800 \$.

Budget Préliminaire amélioration terrain de balle 2021	
BUDGET	
Dépenses	
Drain agricole	600 \$
Sable avant champs finition	650 \$
Gravier	1 000 \$
50% RICBS (lots doubles)	2 930 \$
Abris marqueur et joueur (Bétons, clôture, bois, toit)	3 300 \$
Fer pour abri et montage de l'abri	
TOTAL DES Dépenses	8 480,00 \$
Revenus	
Ministère Isabelle Charest	2 000 \$
Député Beauce-Sud Samuel Poulin	2 500 \$
Fonds du développement Éoliens	3 300 \$
Commandite de fer canam	
Excédent Baseball (autre revenu)	0 \$
TOTAL DES REVENUS	7 800,00 \$
TOTAL GLOBAL	(680,00) \$

Adopté à l'unanimité

2021-04-115 11.6 demande intermunicipale projet "Évade-toi"

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu que le conseil reporte la possibilité de mettre le projet en place pour l'année 2022;

Adopté à l'unanimité

2021-04-116 11.7 Dépôt budget baseball mineur

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2021 pour le baseball mineur les dépenses estimées de 2 700 \$ et les revenus estimés de 3 300 \$.

Budget Préliminaire Baseball 2021	
BUDGET	
Dépenses	
Marqueur de game	300 \$
Arbitre	500 \$
Cadeau enfant après les pratiques	500 \$
Chandail	1 000 \$
Marquage des lignes	400 \$
TOTAL DES Dépenses	2 700,00 \$
Revenus	
Inscriptions initiation	480 \$
Inscription Novice	720 \$
Inscription Atome	1 000 \$
Commandite Sani-Brille et Érablière La Chance	1 000 \$
Commandite Jean-Luc Tanguay	100 \$
TOTAL DES REVENUS	3 300,00 \$
TOTAL GLOBAL	600,00 \$

Adopté à l'unanimité

2021-04-117 11.8 Dépôt budget soccer plaisir

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil approuve le budget 2021 le soccer plaisir les dépenses estimées de 1 500 \$ et les revenus estimés de 1 700 \$.

Budget Préliminaire soccer 2021	
BUDGET	
Dépenses	
Chandail pour les enfants	700 \$
Terre pour pelouse	500 \$
Récompense d'après les games cantine	100 \$
Marquage des lignes	200 \$
TOTAL DES Dépenses	1 500,00 \$
Revenus	
Inscriptions (40 fois 30\$)	1 200 \$
Commandite Paré Chandail	500 \$
TOTAL DES REVENUS	1 700,00 \$
TOTAL GLOBAL	200,00 \$

Adopté à l'unanimité

12 Rapports

12.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

12.2 Délégué à la régie intermunicipale

La réunion n'ayant pas eu lieu, aucun rapport du représentant

13 Divers

14 2^e Période de question

2021-04-118 15 Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de lever l'assemblée. (19h54)

Adopté à l'unanimité

Président :

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :